

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 16 FEVRIER 2023

Le conseil municipal dûment convoqué le 7 février 2023, s'est réuni en Mairie le jeudi 16 février 2023 à 18 heures, sous la présidence du Maire.

Présents : Alexis Manac'h, Marie-Thérèse Laurent, Dominique Coadour, Gilbert Berrou, Chantal Cloître, Youenn Boudier, Valérie Jouan, Marie-Noëlle Jaffré

Excusés : Sylvain Charbonnier (procuration à Alexis Manac'h)

Patrice Guillet (procuration à Marie-Noëlle Jaffré)

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle Jaffré

Approbation de l'ordre du jour proposé et signature du compte rendu de la séance du 15/12/2022.

Convention transports scolaires

Mr le Maire présente au conseil municipal la convention transports scolaires des enfants maternels et primaires, entre la commune et MAC. La compétence Mobilité étant du ressort de la communauté de communes Monts d'Arrée Communauté depuis le 1^{er} juillet 2021, cette dernière a le statut d'AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité). Auparavant, les transports scolaires dépendaient du Conseil Régional, la commune avait comme référent un représentant départemental du Conseil Régional.

Actuellement, Brennilis est organisatrice des transports scolaires sur le RPI avec Loqueffret, le transport de La Feuillée fonctionne en régie communale.

Depuis cette prise de compétence, MAC est autorité organisatrice de premier rang (« organisateur principal ») et la commune de Brennilis « organisateur secondaire ».

L'objet de la convention est de permettre à la commune organisatrice de continuer à fonctionner comme avant avec une délégation partielle de la compétence mobilité de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer la convention.

Convention de mise à disposition de la salle du drosera à EPAL

Mr le maire explique au conseil l'objet de cette convention. L'accueil de loisirs connaît depuis l'année dernière une forte demande des parents. Afin de ne pas refuser d'inscription, la communauté de communes a demandé à la commune de mettre à disposition du gestionnaire de l'ALSH la salle du bâtiment du Drosera (110 m²) et les sanitaires. Cette salle pourrait accueillir un groupe de 12 à 18 enfants de 6 à 12 ans.

Le prix du loyer (location + charges) sera négocié avec les instances communautaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle du Drosera.

Dossiers en cours (travaux/projets)

Gilbert Berrou fait état de l'avancement de certains travaux sur les bâtiments communaux.

Sanitaires Publics :

Achèvement des travaux des sanitaires publics programmé pour fin février

Logement rdc école :

Concernant le logement du rdc situé à l'école, un gros problème d'humidité sur 2 murs a été détecté. Il s'agit de remontées d'humidité par capillarités. Les devis reçus sont :

Traitement des murs : l'entreprise BTR : 1026.94€ TTC

Démolition des cloisons : l'entreprise BTR : 956.82€ TTC

Repose de nouvelles cloisons et isolation : l'entreprise PLAC'SYL : 1450.00€ TTC

Après avoir étudié les différents devis proposés, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer les devis des entreprises consultées.

Bâtiment Le Drosera :

Des infiltrations d'eau ont été constatées dans la salle du Drosera. Le toit (bacs acier) date d'une trentaine d'années et n'a jamais bénéficié de toilettage.

Un devis a été demandé à l'entreprise BCI pour un nettoyage sous les capotages entre les jonctions de toiture.

Cabinet médical :

Un diagnostic amiante est demandé sur la partie ancienne du bâtiment pour mener à bien la poursuite du dossier en cours. Le devis de la société BHD a été retenu pour un montant de 3 115.00€ TTC. Mr Bodet réalisera ce diagnostic le 28 février prochain.

Réhabilitation de l'assainissement du camping municipal :

Mr Le Maire fait part au conseil que l'été dernier le système d'assainissement du camping était défectueux. Après la visite et les conseils des autorités compétentes, la commune a sollicité le cabinet d'études Dour Douar afin de connaître les différentes solutions possibles pour réhabiliter l'assainissement. Deux propositions sont envisagées, un procédé d'assainissement par filière compact (fibres de coco) et un second procédé par phyto-épuration (roseaux). Le coût de ces deux possibilités est à chiffrer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr Le Maire à consulter des entreprises pour des demandes de devis et autorise Mr Le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour l'obtention de subventions pour la réalisation des travaux.

Chemins communaux :

Un rebouchage des trous sera effectué sur les chemins de la commune.

Eglise :

Mr Le Maire informe le conseil que la commission d'appels d'offres s'est réunie le 1^{er} février 2023, en présence de la DRAC, du cabinet De Ponthaud pour une restitution de l'analyse des offres concernant la nouvelle tranche des travaux sur l'église.

Attribution des lots :

Lot N° 1 maçonnerie/pierres de taille à l'entreprise Grevet pour un montant global de 152 344,35 € HT soit 182 813,22 € TTC.

Lot N° 2 couverture à l'entreprise Coadou pour un montant global de 24 713,92 € HT soit 29 656,70 € TTC.

Lot N° 3 cloches/paratonnerre à l'entreprise Macé pour un montant global de 12 104,35 € HT soit 14 525,22 € TTC.

Reconduction de contrats

Renouvellement contrat dératisation :

Mr le Maire propose au conseil le renouvellement du contrat de la société souris 7 (dératiseur) pour un montant de 765.00€ HT soit 918.00€ TTC/an.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le renouvellement pour l'année 2023 du contrat de l'entreprise souris 7 (dératiseur).

Adhésion à l'AMF :

Mr le Maire propose au conseil le renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires de France pour une cotisation annuelle de 152.29€.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le renouvellement de l'adhésion à l'AMF pour l'année 2023.

Tarifs 2023

Mr Le Maire rappelle au conseil que les tarifs, de l'eau et de l'assainissement, appliqués sur la commune sont bien en dessous des tarifs pratiqués sur les autres communes du territoire. Le transfert de compétence eau/assainissement à la communauté de communes se fera au plus tard au 1^{er} janvier 2026. Il est donc souhaitable que l'écart des tarifs appliqués soit moindre.

Au regard du problème de manque d'eau subi l'été dernier, de l'augmentation du prix de l'énergie, des budgets eau et assainissement déficitaires, le conseil propose les tarifs suivants :

Tarifs EAU :

Abonnement : 40€

Consommation :

0.75€/m³ de 0 à 100m³

0.60€/m³ de 101 à 200m³

0.40€/m³ + de 200m³

Vente d'eau à l'extérieur : 0.90€/m³

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide une augmentation des tarifs de l'eau par 9 voix pour et 1 abstention.

Tarifs ASSAINISSEMENT :

Abonnement : 40€

1€/m³

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide une augmentation des tarifs de l'assainissement par 8 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre.

Salle polyvalente :

Un nouveau tarif, revu à la baisse, est proposé par Mr Le Maire concernant la location de la salle polyvalente pour les cafés d'enterrement : 75.00€ (vaisselle comprise).

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le tarif de location de la salle polyvalente pour un café d'enterrement pour la somme de 75.00€.

Questions diverses

Marie-Thérèse Laurent rappelle au conseil qu'une indemnité de 3 132.00 € a été versée par l'assurance, suite aux dégradations du parquet dans la salle polyvalente.

Plusieurs devis ont été réalisés pour la réfection du parquet (ponçage et vitrification). Le conseil souhaiterait que les travaux s'effectuent pendant les vacances de Pâques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de l'entreprise Argoat Ponçage et autorise Mr le Maire à signer le devis pour un montant de 6 090 € TTC

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.